



Présidence de la Polynésie française
Service de la communication et de la documentation

Mercredi 16 juillet 2008

CONSEIL DES MINISTRES

Communiqué de presse

➤ A l'attention des rédactions

Santé

Prorogation du schéma d'organisation sanitaire (SOS)

Le schéma d'organisation sanitaire (SOS) 2003-2007 a défini les orientations politiques pour une couverture optimale des besoins de santé en tenant compte de l'équité dans l'accès aux soins, de la prévention et la promotion de la santé, de la qualité des soins, de la promotion de l'information et de la participation des usagers, de l'optimisation des ressources.

C'est pourquoi, sur avis favorable et unanime des membres de la Commission d'Organisation Sanitaire, le conseil des ministres a acté le projet de délibération portant prorogation du SOS pour une durée de 5 ans (2008-2012), révisable à tout moment.

Solidarité

Une convention de sécurité afin de préserver l'intérêt des ressortissants de la Caisse de Prévoyance Sociale

Le conseil des ministres, lors de sa séance du mercredi 16 juillet 2008, a approuvé le projet de convention individuelle type entre la Caisse de Prévoyance Sociale et le médecin libéral.

Il faut rappeler que le Syndicat des Médecins Libéraux de la Polynésie française (SMLPF) a résilié la convention collective qui liait les professionnels de santé du secteur privé et la CPS en date du 05 juin 2008.

Le gouvernement reste optimiste et met tout en œuvre pour que les différents partenaires (administrateurs, CPS et médecins) puissent trouver un accord de reconduction d'un cadre conventionnel satisfaisant pour l'ensemble des parties avant le terme de cette convention collective.

Toutefois, en l'absence d'une sortie favorable des négociations entre les deux parties et compte tenu des enjeux qu'impliquent les demandes particulières des médecins, la responsabilité du gouvernement est d'adopter préventivement le projet de convention individuelle type, en alternative à la disparition de l'actuelle convention collective, dans le seul objectif de préserver l'intérêt des ressortissants.

La mise en application du projet de convention individuelle type, qui reprend pour l'essentiel les termes de la convention collective actuelle, de laquelle ont été expurgées toutes les dispositions à caractère collectif, permet que soit garanti aux patients un accès aux soins dans les mêmes conditions (prise en charge à 100% en tiers payant pour les patients Régime de Solidarité de Polynésie française et Longue Maladie, prise en charge en tiers payant pour les actes coûteux, remboursement au tarif conventionnel et non au tarif d'autorité).

Faute d'accord immédiat entre le SMLPF et la CPS, le gouvernement souhaite par conséquent que cette convention dite « convention de sécurité » permette aux ressortissants de ne pas être lésés par un éventuel vide conventionnel.

Commerce

Changements d'enseignes et implantation d'une grande surface

Le ministre de l'économie et du pacte social, M. Guy Lejeune, a présenté au conseil des ministres trois arrêtés portant sur deux demandes de changements d'enseignes et une demande d'implantation d'une grande surface commerciale de bricolage à Faa'a .

L'implantation de l'enseigne Tahiti Pas Cher en lieu et place de l'ancien Conforama, rue des Poilus tahitiens, apportera un plus à la population qui pourra dorénavant trouver sur place les articles habituels de l'enseigne mais aussi un avantage en terme de parking. De plus le nouveau Tahiti Pas Cher permettra la création de 15 emplois.

Le changement d'enseigne Tahiti Sport en Intersport a été régularisé. Ce changement d'enseigne permet à la société d'apporter une meilleure offre à la clientèle. Deux emplois ont également été créés.

L'implantation d'une grande surface spécialisée dans le domaine du bricolage, jardinage, quincaillerie dans la commune de Faa'a, va renforcer le dynamisme de la zone où elle est implantée tout en permettant d'envisager un désengorgement de Papeete.

Ces projets ont reçu l'avis favorable de la commission d'implantation des grandes surfaces commerciales (CIGSC). Le conseil des ministres a adopté les trois projets d'arrêtés.

Monnaie

Introduction de l'euro

Le ministre de l'économie et du pacte social, M. Guy Lejeune, a sollicité l'avis du gouvernement sur l'introduction de l'euro en Polynésie française. La Polynésie française bénéficie déjà d'une grande partie des avantages de cette monnaie puisque le F CFP est lié à l'euro par une parité fixe. L'introduction de l'euro ne serait donc pas une révolution économique mais apporterait confiance, sécurité et facilité.

Au plan général on peut souligner :

- qu'il renforcerait la crédibilité de la monnaie en Polynésie française (le FCFP est inconnu dans le reste du monde)
- qu'il faciliterait les échanges (dans le cadre des relations privilégiées avec la France mais aussi directement avec les 12 autres pays qui ont l'euro comme monnaie ainsi que ceux qui gravitent autour)

- l'euro est déjà une monnaie de transaction commerciale et de réserve internationale. C'est une monnaie touristique (dû au fait que les européens sont de grands voyageurs)
- l'euro supprimerait le risque de dévaluation lié à la fixation unilatérale du cours du CFP par le gouvernement français et donc le risque de change dans le commerce avec la zone européenne
- il réduirait le coût des transactions et faciliterait les transactions
- il améliorerait la transparence du marché en facilitant les comparaisons de prix conduisant à terme à la réduction des surcoûts du marché
- il devrait conduire à une réduction des taux du marché, la prime de risque sur le FCFP disparaissant grâce à la solidité de l'euro
- il faciliterait l'intégration économique.

L'introduction de l'euro nécessite une forte volonté et une préparation méthodique. Elle requiert une forte mobilisation indispensable de tous les acteurs de la société avec une solide coordination.

L'assemblée de la Polynésie française a, le 14 décembre 2005, émis le vœu de passer à l'euro. La communication étant faite et le conseil des ministres s'étant positionné favorablement, les discussions pourront désormais reprendre sans délai, il est à déplorer qu' aucune démarche n'aie été entreprise depuis.

Un courrier sera adressé au Président de la République française, qui est aussi Président, en exercice de l'Union Européenne, pour ébaucher le processus de passage à l'euro. Par ailleurs, un courrier sera envoyé aux autres collectivités françaises du Pacifique pour les inviter à nous suivre dans ce mouvement.

Crédit

Le prêt à l'habitat bonifié (PHB)

Afin de soutenir de manière significative le secteur du BTP dans toutes ses composantes, le ministre de l'économie et du pacte social, M. Guy Lejeune, a proposé au conseil des ministres de reconduire le dispositif de prise en charge d'une partie des intérêts des prêts destinés à l'habitat

dit PHB, conduisant également à encourager et favoriser l'accèsion à la propriété des ménages pour leur première habitation.

Pour le second semestre de l'année 2007, l'engouement de la population pour le PHB a été tel qu'à la date du 23 novembre 2007, l'enveloppe de crédits de 5 milliards a été épuisée. Ce ne sont pas moins de 418 dossiers qui ont été signés par les trois banques de la place.

Le concours financier de la Polynésie française consistera en la prise en charge directe d'une partie des intérêts dus contractuellement par les emprunteurs à la banque au titre d'un P.H.B., dans la limite d'un plafond d'encours de crédits de sept milliards de francs pacifiques (7.000.000.000 F CFP).

Le nouveau dispositif du prêt à l'habitat bonifié permettra également de financer l'acquisition du terrain dans la limite de 50 % maximum de la valeur du prêt consenti bonifié. Un prêt complémentaire non bonifié peut compléter le financement du terrain et/ou de la construction sachant que quel que soit le montant total du financement du projet de construction ou d'acquisition, la valeur du terrain ne saurait être supérieure à celle de la construction. Cette mesure constitue l'une des principales innovations du nouveau dispositif permettant à l'emprunteur d'atténuer le coût de l'acquisition foncière.

Le prêt à l'aménagement bonifié (PAB)

Le prêt à l'aménagement bonifié (PAB) constitue l'une des mesures de relance économique en faveur du BTP et de la préservation de l'emploi.

C'est donc très clairement le secteur des PME du bâtiment, un des secteurs moteur de notre économie et grand pourvoyeur d'emplois souvent peu qualifiés, qui pourra bénéficier de ce nouvel élan,. Il s'agit là non pas de procéder à une relance classique par la commande publique, mais de susciter l'investissement privé chez les particuliers et chez les professionnels que sont les PME bénéficiaires de la mesure.

Afin de soutenir de manière significative le secteur du BTP et la préservation de l'emploi, le ministre de l'économie et du pacte social, M. Guy Lejeune a proposé au conseil des ministres de reconduire le dispositif du prêt à l'aménagement bonifié (PAB).

Transport maritime

Tarification du fret et des passages maritimes en Polynésie française

La Commission d'Examen des Tarifs Maritimes Inter-insulaires (CETMI), réunie le 9 juillet dernier, en présence du ministre de l'économie et du pacte social M. Guy Lejeune, a pris acte de l'évolution des charges d'exploitation enregistrées par les compagnies d'armement assurant la desserte maritime inter-insulaire et en particulier celles relatives à la hausse des salaires des marins et du prix du gazole.

A l'issue des débats, les intérêts professionnels ont proposé une hausse des tarifs maritimes à hauteur de 6 % qui tiendrait compte en partie de la hausse du poste carburant et de l'absence de revalorisation des tarifs depuis l'année 2000.

Le conseil des ministres propose de retenir ce taux. Les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} août 2008.

Salaire

Le service charge

Par lettre n° 24/PR du 30 janvier 2008, le président de la Polynésie française avait transmis le projet de loi du pays modifiant la délibération 91-5 At du 17 janvier 1991 relative aux salaires. Ce projet de loi du pays visait à valider le dispositif appelé "service charge" instauré par les partenaires sociaux.

Ce projet avait recueilli les avis favorables du Haut Conseil le 30 novembre 2007 et du CESC le 10 janvier 2008.

Lors de sa séance du 25 juin 2008, l'assemblée de la Polynésie française n'a pas adopté ce projet de loi du pays.

Compte tenu de l'intérêt pour les salariés comme pour les entreprises de voir ce dispositif validé afin qu'il s'applique obligatoirement dans toutes les entreprises et pas seulement dans celles de plus de cinquante salariés, le ministre de l'économie et du pacte social, M. Guy Lejeune a proposé au conseil des ministres que ce projet de loi de pays soit présenté une nouvelle fois à l'assemblée de la Polynésie française.

Etablissements publics

Délibérations de l'Institut de la Statistique et du Port autonome de Papeete

Le conseil des ministres a approuvé et rendu exécutoire des délibérations portant adoption du compte financier et affectation du résultat pour l'exercice 2007, de l'Institut de la Statistique et du Port autonome de Papeete.

Par ailleurs ont également été approuvé et rendu exécutoire les délibérations concernant le Port autonome de Papeete :

- fixant les modalités et les tarifs de location des remorqueurs pour des opérations particulières
- portant admission en non valeur de créances irrécouvrables
- autorisant la prise en charge des frais relatifs à l'immersion du « Rairoa Nui »
- adoptant la décision modificative de l'état prévisionnel des recettes et dépenses pour l'exercice 2008

Budget et Finances

Collectif budgétaire : Sauvegarde des intérêts du Pays et Relance économique

Le ministre en charge du budget et des finances a présenté, en conseil des ministres, un projet de délibération portant modification n°2 du budget général de la Polynésie française, exercice 2008.

Le projet de délibération modificative du budget 2008, exposé par le ministre en charge du budget, répond à 2 objectifs principaux :

- 1 – Traiter les urgences budgétaires pour la sauvegarde des intérêts supérieurs du Pays et la préservation des équilibres sociaux ;
- 2 – Opérer des redéploiements de crédits en section d'investissement pour permettre l'inscription de crédits nouveaux dans les opérations et actions prioritaires tout en limitant l'endettement afin de relancer l'économie polynésienne.

Le règlement des affaires urgentes

En effet, les quatre dernières années d'instabilité ont eu des conséquences désastreuses en matière de gestion financière des organismes périphériques tels que les EPA, EPIC et SEM. « Aujourd'hui, le Pays doit faire face, en urgence, aux besoins financiers avérés de ces entités pour un montant global de 3,11 milliards XPF » précise le ministre.

Il est aujourd'hui nécessaire de renflouer à hauteur de 1,85 milliards XPF le Fonds de Régulation du Prix des Hydrocarbures (FRPH) dont l'équilibre est menacé par la très forte hausse, depuis près d'un an, des prix du baril de pétrole, non répercuté, même partiellement, sur les prix à la pompe, jusqu'à la décision qui vient d'être prise par l'actuel gouvernement avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Une partie du financement de ces mesures d'urgence sera assurée par les premières économies effectuées sur les dépenses de personnel, pour un montant total de 141 millions XPF.

La couverture des engagements déjà pris antérieurement au nom du Pays

Ce collectif budgétaire a également pour objectif de régler définitivement la résiliation de la convention de gestion du navire Star Flyer avec la Star Clipper Ltd pour un coût total net de 270 millions XPF. Pour mémoire, ce navire avait été affrété par la Polynésie française dans des conditions juridiques non conformes, la SAGEP ayant été chargée, sans que cela ne corresponde à ses missions, de la gestion de la convention d'affrètement.

Ce collectif permet par ailleurs d'assurer le financement de diverses dépenses de fonctionnement courant non couvertes au budget primitif 2008 (pour 600 millions XPF) et, en section d'investissement, la couverture par des crédits de paiement des autorisations d'engagement précédemment accordées et non couvertes au budget primitif (pour 2 milliards XPF).

La préservation des équilibres sociaux

La priorité du gouvernement est de relancer la machine économique notamment par la re-dynamisation de la commande publique et des investissements privés, seul moyen de favoriser à court terme la création d'emplois nouveaux.

Ainsi, ces deux derniers mois, un travail important a été réalisé en la matière :

- 2 commissions consultatives des agréments fiscaux ont donné un avis favorable à 16 dossiers représentant un montant total d'investissements de 22,6 milliards XPF et la création de 655 emplois directs, pour des crédits d'impôt d'un total de 8,4 milliards XPF ;
- 3 commissions consultatives des marchés ont validé près de 50 projets de marchés publics représentant un montant global de commandes publiques de 5,2 milliards XPF

L'objectif est bien que chaque polynésien puisse trouver un emploi à la mesure de ses compétences, compétences qui doivent par ailleurs être enrichies grâce à la formation professionnelle, au développement des formations initiales et à la revitalisation de l'enseignement.

« La protection sociale généralisée doit être confortée, et notre action ne doit laisser personne au bord de la route sans assistance » précise le ministre. Une réflexion est d'ores et déjà en cours au sein du gouvernement. Elle sera étendue, dans les prochains mois, à l'ensemble de la société civile.

Par ailleurs, des mesures spécifiques de soutien aux filières en difficulté ont déjà été prises (augmentation du prix du coprah par exemple) et seront, le cas échéant, complétées.

Enfin, la baisse programmée du taux réduit de TVA qui passerait de 6 % à 5 % permettra d'atténuer les effets de l'inflation mondiale importée sur les consommations des plus démunis.

Les redéploiements de crédits et les actions nouvelles

En investissement, grâce au travail mené en liaison avec tous les ministères pour revoir la programmation des opérations d'investissement budgétées, des crédits de paiement pour un montant global de 6,72 milliards XPF ont pu être dégagés par l'ensemble des ministères, ainsi que 12,45 milliards XPF en autorisations de programme.

Avec un recours supplémentaire à l'emprunt limité à 1,75 milliards XPF, les redéploiements opérés dans le cadre de ce collectif permettent l'inscription de crédits de paiement nouveaux en investissement à hauteur de 11,57 milliards XPF dont 315 millions XPF au titre des opérations du Contrat de Projets, 813 millions pour le câble sous-marin Honotua, 2,5 milliards XPF pour ATN et 7,94 milliards XPF pour l'ensemble des autres opérations d'investissement.

Ces redéploiements sont effectués au profit d'actions nouvelles et réalisables immédiatement dans le but de re-dynamiser l'économie polynésienne par une reprise de la dépense et de l'investissement publics, tout en servant les actions prioritaires du gouvernement.

Collectif budgétaire : 15,27 milliards XPF

Le montant total du collectif budgétaire qui est proposé au vote de l'Assemblée s'élève à 15,27 milliards XPF dont 10,51 milliards en section de fonctionnement et 4,75 milliards XPF en section d'investissement portant le budget 2008 de la Polynésie française (hors écritures d'ordre) à 134,93 milliards XPF en section de fonctionnement et 64,98 milliards XPF en section d'investissement, soit un montant global du budget de 199, 91 milliards XPF.

En investissement, hors dette et écritures d'ordre, les crédits de paiement s'élèveront, après collectif, à 57,16 millions XPF, étant précisé que les liquidations à fin juin s'établissent à 10,97 milliards XPF, soit un taux d'exécution de 19,2 % après mise en place des crédits nouvellement accordés.

Il restera donc encore 46,19 milliards XPF de crédits de paiement inscrits au budget et disponibles pour répondre aux impératifs de l'action de relance de l'économie.

En millions de F. CFP	BP 2008	DM1-2008 (report des CP)	BM après report des CP	DM2-2008	BM 2008
Section de fonctionnement	124 412	-	124 412	10 519	134 931
Section d'investissement	29 116	31 106	60 222	4 759	64 981
Budget total	153 528	31 106	184 634	15 278	199 912

Telles sont les grandes lignes de la délibération budgétaire modificative n°2-2008.

Aménagement

Réhabilitation des structures du musée Gauguin et du jardin botanique.

Depuis quelques années, le musée Gauguin, le jardin botanique et le site "Motu Ovini" se trouvent dans un état d'abandon et de vétusté avancés.

Le musée Gauguin, notamment, a souffert d'un manque évident d'entretien depuis quelques années, non sans conséquence sur la fréquentation du site. Afin de remédier à cette situation catastrophique, le ministère de l'aménagement, des relations avec les communes, en charge de l'énergie et des mines annonce le lancement des travaux de réhabilitation du musée, actés par le conseil d'administration de l'Etablissement de Gestion et d'Aménagement de Teva (EGAT) dans sa séance du 17 juin 2008.

La première tranche des travaux, estimée à 90 millions de FCFP, débutera dans les

jours à venir. La seconde tranche sera réalisée en 2009 et s'élève à 60 millions de FCFP.

Le jardin botanique, pour sa part, verra simultanément le démarrage des travaux de remise en état.

PME/PMI

Formation des responsables de crèches et garderies

Le Conseil des Ministres a validé l'attribution par le Service du développement de l'industrie et des métiers (SDIM) d'une subvention de 1 200 000 F CFP à la « CCISM formation » pour financer la formation des responsables de garderies.

Ainsi, 30 responsables de garderies pourront bénéficier d'une formation de 35 heures avec un programme conçu spécifiquement pour eux.

Le coût individuel de cette formation est de 45 000 F CFP, le Pays prenant en charge 40 000 F CFP. L'effort financier individuel demandé aux responsables de garderies (5000 F CFP) est donc relativement modeste.

Rappelons que les crèches et garderies rendent un service indispensable à la population, notamment pour les familles modestes, dont le lieu de travail est éloigné du lieu de résidence

Le président
Gaston Tong Sang

*